



Divorce à cause de la religion

Par **Racer**, le **10/05/2020** à **05:22**

Ma femme est évangélique et prie la nuit avec des quantiques.nous faisons chambre à part depuis plus de deux ans à cause de cela. d'ailleurs il n'y a plus rien entres nous.cela réveille ma fille et moi et constitue un Terrain d'esclandre . Est ce que cela peut être admis comme un motif de divorce car la situation est invivable.la nuit c'est fait pour dormir.Sous quel motif puis je évoquer ce problème qui a brisé notre couple?

merci de votre reponse

cordialement

Par **youris**, le **10/05/2020** à **10:56**

bonjour,

il existe plusieurs types de divorces.

dans votre cas, vous pouvez demander le divorce pour faute avec comme motif, une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage rendant intolérable le maintien de la vie commune.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10577>

salutations